Région de Nyon

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

PR 69-2026 Demande de crédit de CHF 66'088 pour la création d'aménagements pour modes doux sur la RC 11 à Eysins

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le 28 avril 2026 à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Gérard Produit, membre du Comité de direction, M. Boris Mury, Secrétaire général de Région de Nyon et M. Nathan Houssin, Chargé de mobilité active, qu'elle remercie de leur disponibilité, des informations apportées et des réponses aux questions.

Contexte

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre d'un projet de requalification de la Route cantonale (RC 11) entre le giratoire de Bellossiez et celui de Terrebonne (limite communale de Nyon), sur le territoire de la Commune d'Eysins. Ce projet vise à créer des aménagements continus dédiés aux modes doux sur un tronçon d'environ 1'070 mètres, dont une moitié se situe hors localité (responsabilité de l'État de Vaud) et l'autre moitié en localité (responsabilité de la Commune d'Eysins).

Ce tronçon supporte une charge de trafic d'environ 12'900 véhicules par jour et est desservi par deux lignes de bus régionales (lignes 815 et 818). Malgré son importance, il est aujourd'hui dépourvu d'aménagements cyclables continus et de liaisons piétonnes sécurisées. Le projet s'inscrit dans la stratégie cantonale vélo – horizon 2035 et fait partie des mesures inscrites au Projet d'agglomération du Grand Genève de 3e génération (PA 3 - mesure n° 31-19).

Ce projet est le fruit d'un travail de longue haleine. Après l'abandon du projet de la RDU (Route de desserte urbaine), la Commune d'Eysins est revenue avec cette proposition de requalification de la RC 11, notamment en faveur des modes doux. Un premier cofinancement DISREN avait déjà été accordé pour la phase d'études (préavis 49-2019-DISREN), permettant ainsi de mener à bien les études nécessaires à la réalisation. Les plans définitifs ont été finalisés en intégrant les riverains concernés (notamment Nemaco et Landi).

Description du projet

Les travaux comprennent la création d'une piste mixte bidirectionnelle de 3,50 m de largeur, continue, reliant le giratoire de la sortie de Nyon jusqu'au giratoire de la Bégoude (carrefour RC 11 / RC 15), avec un éclairage public dédié. Le projet prévoit également :

- Des améliorations et compléments de trottoirs reliant l'itinéraire aux secteurs bâtis ;

• Des connexions aux arrêts de transports publics accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;

• La sécurisation des croisements avec le trafic automobile et ferroviaire ;

• Une réfection des revêtements bitumineux et des interventions sur les réseaux existants ;

• Un nouveau système d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée (SETEC) ;

• Des aménagements paysagers entre la chaussée et la piste mixte.

Les travaux, débutés en octobre 2025, se déroulent en 4 étapes, par demi-chaussée, afin de maintenir la circulation pendant toute la durée du chantier jusqu'en automne 2027.

Importance régionale du projet

La commission ad hoc souligne le caractère structurant de ce projet pour la région. La RC 11 constitue en effet un axe central du réseau cyclable cantonal, se situant à l'intersection de trois axes structurants :

• L'axe Nyon – Divonne (RC 11 et route de Divonne) ;

• L'axe Eysins – Chéserex (RC 15) ;

• L'axe Eysins – Nyon (rue de l'Aiselet, route de Nyon, route du Stand).

Le tronçon concerné constitue une porte d'entrée stratégique de Nyon depuis la direction de Divonne et de Gex. La commission relève que ce maillon manquant est indispensable pour créer une liaison cyclable et piétonne continue de plus d'un kilomètre, en lien direct avec le futur réaménagement de la route de Divonne à Nyon, dont les travaux devraient démarrer dans les 3 ans à venir. La cohérence de l'itinéraire global reliant Divonne à la gare de Nyon rend ce projet particulièrement pertinent.

La commission note en outre que ce projet s'inscrit dans une vision à long terme : une mesure sur la RC 11 entre Crassier et Eysins est inscrite au PA 5 (horizon 2028–2032) et une mesure sur la RC 15 entre Chéserex et Eysins est prévue au PA 6 (horizon 2032–2036), confirmant la cohérence de la démarche d'ensemble.

Discussion et analyse

La commission a relevé que le projet est porté par la Commune d'Eysins en tant que maître d'ouvrage des travaux en localité, tandis que le Canton de Vaud prend en charge les travaux hors localité. Ce dernier participe à hauteur de CHF 3,575 millions pour les travaux hors localité. La Commune d'Eysins finance pour sa part les travaux en localité pour CHF 5,797 millions ainsi qu'un concept paysager distinct de CHF 1,410 million. La Commune d'Eysins a d'ores et déjà voté l'ensemble des crédits nécessaires à la réalisation du projet.

Il a été précisé qu'il n'y a pas de porteur B dans ce projet, dans la mesure où il s'agit d'un projet d'intérêt régional et non d'un objet intercommunal au sens strict.

S'agissant de la circulation pendant les travaux, la commission a noté que la piste bidirectionnelle débutera depuis le giratoire de la sortie de Nyon, et devra faire le lien avec le projet de la Route de Divonne à Nyon. La réalisation par demi-chaussée permettra de maintenir partiellement le trafic sur ce tronçon à fort débit pendant toute la durée du chantier.

Financement et participation DISREN

La part communale du projet a été calculée après déduction des fonds tiers connus. Ces derniers sont estimés à CHF 632'800 (TTC).

La Confédération (ARE) cofinance les mesures inscrites au PA 3 à hauteur de 40% maximum. Pour la mesure 31-19, la subvention fédérale forfaitaire pour la réalisation est estimée à CHF 376'800 (40% des coûts éligibles au titre du PA 3) ;

Le canton de Vaud participe avec un montant de CHF 156'000 (15% de la part dédiée aux aménagements cyclables dans le cadre des mesures du PA 3). Le canton prévoit une participation complémentaire de CHF 100'000 (50% des dépenses liées aux aménagements cyclables après déduction des autres subventions, dans le cadre de la stratégie cantonale de promotion du vélo 2035).

Les éléments liés à la mobilité douce d'intérêt régional, base de calcul DISREN, s'élèvent à CHF 1'146'443 (TTC). La participation du cercle solidaire DISREN correspond à CHF 66'088 (TTC). La commission relève que ce montant est inférieur aux estimations figurant dans le préavis 49-2019, en raison d'une augmentation des subventions cantonales depuis lors.

Conformément au préavis 47-2025, un montant forfaitaire maximum de 2% du montant de la part d'intérêt régional du projet (soit CHF 5'287) sera refacturé à la commune porteuse au titre de l'accompagnement opérationnel de Région de Nyon.

Résumé

La commission ad hoc soutient le préavis 69-2026-DISREN. Elle salue l'aboutissement de ce projet structurant, fruit d'un engagement durable de la Commune d'Eysins en faveur des modes doux, et souligne son importance en tant que maillon central d'un réseau cyclable régional cohérent reliant Divonne à la gare de Nyon.

La commission relève que la Commune d'Eysins a voté l'ensemble des crédits nécessaires, que le projet bénéficie de cofinancements fédéraux et cantonaux significatifs, et que la participation DISREN demandée est modeste au regard de l'envergure et de l'intérêt régional du projet.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 69-2026 Demande de crédit de CHF 66'088 pour la création d'aménagements pour modes doux sur la RC 11 à Eysins et invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

1. Accorder le crédit de CHF 66'088 (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au projet de création d'aménagements pour modes doux sur la RC 11 à Eysins,
2. Imputer le montant total de CHF 66'088 (TTC) sur le compte d'investissement DISREN.

Crans, le 19 mai 2026

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Mario-Charles Pertusio, président	
Eysins	
David Jacobi, rapporteur	

Nyon	
Gérard Mury	
Borex	
Pierre Stampfli	
Chavannes-de-Bogis	